

## CCAS de Frazé

### Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du Lundi 27 Octobre 2014 à 11 heures

#### Ordre du jour :

- 1°) – Préparation du goûter et colis des aînés du 6 Décembre 2014
- 2°) – Examen des réflexions et orientations de la commission « solidarité et affaires sociales »
- 3°) – Questions diverses

Etaient présents : Brigitte Pistre, Maryse Allender, Dominique Béquignon, Jeanine Brouard, Alain Gauthier, Mireille Leroy

Absents excusés : Joël Destouches, Monique Ducloux, Odile Normand

-----

#### 1°) – Préparation du goûter et colis des aînés du 6 Décembre 2014

. Vérification et rectification de la lettre d'invitation (M. Mme et M. et Mme). Elles seront datées du 3 Novembre 2014 et remises à Christine pour édition et tirage (papier à lettre nouveau logo) ; la date limite de réponse est fixée au Vendredi 21 Novembre 2014.

. **Le mercredi 12 Novembre 2014 à 10 heures (Mairie)** : Ecrire les adresses sur les enveloppes et mise sous pli par les membres disponibles.

. **Distribution de ces lettres l'après-midi du 12 Novembre 2014 par les membres du C.C.A.S. ainsi que par les agents communaux.**

. **Mardi 2 Décembre 2014 à 10 heures** : réunion pour faire le point en fonction des réponses reçues.

. **Vendredi 5 Décembre 2014 à 10 heures** : : préparation des tables à la salle des fêtes (demander aux agents communaux de disposer les tables la veille).

Le colis de Noël sera confectionné par l'épicerie « O'Bon Heure ». A priori, chaque colis contiendra un pot de miel de Frazé, 1 ballotin de chocolat (200 gr) 1 bloc de foie gras de canard (90 grammes) une bouteille de Montbazillac (37,5 cl) et deux bons de 8 euros . Contrairement aux années précédentes, chaque bénéficiaire recevra un colis individuel (y compris en cas de couple).

#### 2°) – Examen des réflexions et orientations de la commission « solidarité et affaires sociales »

Brigitte Pistre souhaite que tous les problèmes présentant un caractère confidentiel soient dorénavant abordés lors des commissions « solidarité et affaires sociales » puis la synthèse des décisions ou orientations soit transmise pour information et avis aux membres du conseil d'administration du C.C.A.S. puis validation par le conseil municipal.

#### 3°) – Questions diverses :

La cérémonie des vœux de la Municipalité auront lieu le Samedi 10 Janvier 2015 à 17 heures à la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 12 heures 30.